

Secrétariat Général du
Gouvernement

DECRET N° 99 - 161 DU 23 AOÛT 1999
portant nomination à la direction générale
de l'administration pénitentiaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-86 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1^{er} du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;

Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE

Article premier : Sont nommés à la direction générale de l'administration pénitentiaire :

M. Roger Bienvenu **IBALICO** : directeur de la logistique et du personnel.

M. Ludovic **ECKOMBAND** : directeur de l'exécution des peines.

M. Patrice **LAGANY** : directeur des maisons d'arrêt et de correction.

M. Jérôme **MABANZA-MASSONGO** : directeur de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 AOÛT 1999

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice

Jean Martin **MBEMBA**

le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias **DZON**